

Image not found or type unknown



## Non respect de plan de redressement

Par **cession**, le **12/02/2015** à **17:27**

Bonjour

Voilà je suis agriculteur en société nous avons été mis en redressement judiciaire en 2006 avec un plan de continuation adopté en 2008. A ce jour je n arrive pas a tenir mon engagement pour mon annuité, que risque t il de ce passer ? Lorsque un plan a été adopté sur 15 ans est il possible de demander un sursis ?